

L'appel: La journée d'action à Bramsche (français) (5 au 7 juin 2006)

Le camp d'expulsion de Bramsche doit être fermé !

„Nous ne voulons pas vivre dans un camp » : C'est le leitmotiv des réfugiés de Bramsche-Hesepe qui en guise de protestation prévoient de camper avec des activistes du réseau No-Lager, durant trois jours, à l'extérieur du camp de rétention. Des réunions d'information et des actions permettront à l'opinion publique de comprendre la situation des réfugiés dans le camp d'expulsion. Y seront évoqués les récents faits de répression et confrontations ainsi qu'analysées les politiques migratoires et des camps européennes. La revendication principale de ces journées de boycott est la fermeture immédiate de Bramsche-Hesepe ! Une grande manifestation est prévue à Osnabrück, le 6 juin à 16 heures.

Bramsche-Hesepe:

Ce camp existe depuis l'an 2000. Il s'agit officiellement d'un « Centre de premier enregistrement », mais ce nom masque en fait le plus grand camp d'expulsion allemand, avec 550 places. Le but déclaré est de pousser les réfugiés à choisir le soit-disant « retour volontaire ». Les premiers visés sont les demandeurs d'asiles déboutés dont l'expulsion est seulement suspendue faute de documents remplaçant le passeport. Sont en outre envoyés à Bramsche des réfugiés dont la procédure de demande d'asile suit son cours, mais pour lesquels, selon les pronostics du Bureau fédéral des migrations et des réfugiés, la probabilité d'un refus est très grande (puisque de toute façon en Allemagne seulement 1,7% des procédures d'asile trouvent une issue positive).

Il est complètement cynique de parler de retour volontaire alors que la réalité est totalement différente. En effet, les habitants du camp sont quotidiennement soumis à des chicanes systématiques (voir encadré). C'est ainsi qu'ils sont non seulement isolés et sans perspective, mais en plus on les a à l'usure, comme le disait sans détour le directeur du « Centre de départ » Ingelheim. Au bureau des étrangers interne au camp, on leur représente, par exemple, régulièrement, un formulaire dans lequel ils sont invités à déclarer leur disposition à un retour volontaire. Cela veut dire concrètement qu'ils doivent s'activer pour obtenir des papiers, lesquels sont indispensables à l'exécution de leur expulsion, au plus tard lorsque leur procédure d'asile sera définitivement achevée. S'ils s'y refusent (et beaucoup de réfugiés le font car ils ne veulent pas collaborer à leur propre expulsion), ils sont menacés d'amendes : font partie des amendes prononcées, la réduction ou la suppression de « l'argent de poche », le non-accès aux travaux d'utilité générale (payés 1 à 2 euros l'heure), la limitation de la liberté de mouvement déjà bien réduite (assignation à résidence dans le Kreis), etc. Récemment, des réfugiés ont reçu l'ordre de payer des amendes de 200 euros ou de 40 jours d'incarcération. Selon le tribunal, leur délit consiste à avoir refusé activement durant plusieurs années de remplir et de signer un « contrat pour la délivrance de documents de remplacement du passeport », c'est à dire le dossier de retour au pays. Il est vrai que la loi prévoit la possibilité de pénaliser les réfugiés pour non-coopération à leur propre expulsion, mais Bramsche-Hesepe semble être, jusqu'à présent, le seul lieu où ce paragraphe particulièrement cynique est effectivement appliqué.

L'hébergement à Bramsche-Hesepe n'est pas limitée dans le temps : « Le retour volontaire » ou bien l'expulsion sont les seules « offres » faites par les autorités aux habitants du camp. C'est pourquoi, plusieurs réfugiés, dont des familles, se trouvent depuis des années en camp de rétention. Et pourtant le nombre des soit-disant « départ volontaires » est faible. Le nombre de réfugiés qui abandonnent le camp, préférant une vie dans l'illégalité ou sont expulsés est bien plus grand. Les autorités fédérales responsables du camp d'expulsion à Hannover, classe sans détour Bramsche-Hesepe dans les champs d'expérimentation : « L'expérience et la compétence de Bramsche doivent pouvoir servir à intensifier la multiplication des démarches de rapatriement, en particulier le conseil au retour volontaire et ceci également dans les autres foyers collectifs des centrales d'enregistrement et dans les services des étrangers. Il faut rajouter à cela que se déroulent à Bramsche des formations pour des collaborateurs d'autres camps d'expulsion, comme par exemple, en janvier 2006 pour le personnel d'un camp (« logement collectif pour candidats au départ obligé ») ouvert tout récemment, le 1er avril, à Neumünster (Schleswig-Holstein). A ce propos, il faut mentionner également que depuis des années le nombre de nouveaux arrivants postulant pour l'asile diminue rapidement, pendant qu'au contraire le nombre des migrants « économiques » et des réfugiés sans-papier augmente considérablement. Avec pour conséquence qu'en Allemagne de plus en plus de camps de réfugiés se retrouvent vides. C'est pourquoi, il est prévu de loger les quelques réfugiés restants dans quelques grands camps et de les persuader dès le début de choisir le « retour volontaire ».

Le quotidien dans le camp d'expulsion de Bramsche-Hesepe:

Le quotidien dans le camp d'expulsion de Bramsche-Hesepe est marqué par des chicanes et une répression précises :

- . des logements exigus, sans sphère privée, jusqu'à six personnes par chambre. Les familles doivent se contenter de partager jusqu'à neuf personnes une seule chambre .

- . restrictions considérables de toute activité quotidienne de son libre-choix : Les repas sont servis seulement suivant des horaires précis dans la cantine du camp, les vêtements sont distribués dans des magasins internes au camp, tout comme les articles d'hygiène. Le réfugié en procédure de demande d'asile n'est pas autorisé à travailler pour un salaire ; il a parfois la possibilité d'accomplir une activité d'intérêt général contre une rémunération minable. Un argent de poche de 38 euros ne permet par exemple pas aux parents de satisfaire au désir le plus modeste de leur enfant.

- . toutes les administrations comme le service social et le service des étrangers sont regroupées sur le site du camp.

- . pour les problèmes de santé, il faut s'adresser à l'infirmerie dont la permanence est assurée de jour seulement par une infirmière. Un médecin généraliste vient seulement deux fois par semaine. Les visites médicales chez les spécialistes sont rarement autorisées, soit-disant par manque de moyens financiers.

- . Environ 150 enfants doivent vivre dans ce camp. Il existe un jardin d'enfants (avec une seule jardinière d'enfants) et une école primaire internes au camp. Là, on donne des cours à la majorité des enfants en âge d'obligation scolaire, non pas pour qu'ils apprennent quelque chose, mais simplement parce qu'en Niedersachsen l'école est obligatoire. D'ailleurs la durée de l'enseignement n'excède pas les deux heures par jour. De nombreux enfants se sentent sous-sollicités et pas pris au sérieux.

- . « l'assignance à résidence » (Residenzpflicht), qui prévaut en Allemagne, oblige les réfugiés à déposer une demande d'autorisation de sortie chaque fois qu'ils veulent quitter leur Kreis. La délivrance ou non de l'autorisation dépend entièrement du bon vouloir des autorités. Ainsi, il arrive souvent que l'autorisation soit refusée simplement parce que la visite à des parents ou des amis habitant loin ne va pas sans une nuitée. De la même manière, des proches rendant visite aux membres de leur famille au camp n'ont pas le droit d'y passer la nuit.

- . enfin, la vie de tous les jours est soumise à un contrôle permanent. Des caméras placées partout permettent au concierge d'observer de nombreuses activités.

Le système de camps européen

Même si des exemples concrets de camp comme celui de Bramsche se trouvent au centre de nos protestations, nous avons toujours en vue le développement général du système de camps européen. Nous entendons par-là qu'en ce moment, nous assistons à la mise en place, à un rythme soutenu, d'un système de camps divers et complémentaires à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Europe. En font partie, premièrement, les centres de réception de réfugiés en avant-poste des portes de l'Europe, en Ukraine, Lybie et Mauritanie ; deuxièmement, les grands ensembles de camps situés directement aux frontières extérieures de l'Europe, à la frontière entre la Pologne et l'Ukraine, tout comme sur l'île de Lampedusa ou sur les îles canaries en Espagne ; et enfin, troisièmement, les différents camps à l'intérieur de chaque pays européen. L'isolement est le principe de base de tout ces camps, qu'ils soient situés au milieu du désert lybien, dans les forêts du Mecklembourg ou bien dans les zones industrielles des grandes villes ouest-allemandes. Car, plus les réfugiés sont isolés, ou socialement exclus,

c'est à dire plus leurs contacts avec la population locale, avec les communautés d'immigrés, les avocats et les activistes politiques se fait rare, plus les contrôles prennent le dessus, plus ils sont livrés aux chicanes, aux humiliations et punitions de la part des directeurs de centres et des autorités. En menant leur politique d'isolement, les bureaucrates européens poursuivent des objectifs contraires : Tout d'abord, il s'agit d'intercepter le plus possible de réfugiés pour les placer dans les camps afin de les empêcher d'entrer en Europe - une entreprise qui a un rapport direct avec d'autres mesures, comme par exemple, l'augmentation du nombre de fonctionnaires de la police des frontières, le perfectionnement technique de la surveillance des frontières ou la recherche de renseignements sur les chemins des migrations et leurs points de rencontre. Deuxièmement, l'hébergement en camp est la condition sine qua non pour pouvoir de nouveau expulser les réfugiés sans difficulté, soit directement dans leur pays d'origine soit dans les nouveaux camps de réception en Afrique du nord où ensuite les gouvernements lybien, tunisien ou marocain décident de la suite des événements. Troisièmement, la politique des camps sert à effrayer, donc pousse les réfugiés et les immigrés à rentrer dans l'illégalité. Qu'ils préfèrent, dès le début, entrer irrégulièrement dans l'UE (au lieu de se livrer à une procédure de demande d'asile qui n'a de toute façon pratiquement pas de chance

d'aboutir) ou qu'usés par leur expérience des camps, ils rentrent volontairement dans la clandestinité, cela revient au même. Les deux correspondent absolument à un calcul, en tout cas dans un certain domaine : Les sans-papier ne coûtent rien à l'Etat, sont de plus, en tant que main d'oeuvre bon marché, flexible et syndicalement inorganisée, à la disposition du marché du travail européen que ce soit dans l'agriculture, le bâtiment, les entreprises de nettoyage, la restauration, l'industrie du sexe ou les ménages chez les particuliers de la classe moyenne.

Nous refusons le processus d'isolement des réfugiés et des immigrés sans-papier, qu'ils soient internés, à partir de la ville, dans les camps des forêts ou du désert nord-africain. Nous soutenons par contre à fond la liberté de mouvement universelle. Chaque individu a le droit de séjourner là où il le désire aussi longtemps que bon lui semble ! Nous réclamons l'arrêt de toutes les expulsions et la fermeture immédiate des camps ici et ailleurs.

Et enfin, il est important pour nous de préciser que malheureusement seule une minorité de personnes, mues par la curiosité et l'esprit de découverte, détient le privilège de pouvoir découvrir de nouveaux rivages. La plupart des personnes sont au contraire à la recherche d'une vie meilleure, d'une vie digne et dans la liberté de disposer de soi-même, en sécurité et dans des conditions d'existence dépassant le strict minimum. Ou au contraire: elles partent parce que leurs bases existentielles sont détruites, parce qu'elles doivent échapper à une guerre, une dictature ou à des persécutions sexistes. Beaucoup de ces causes ont un lien direct ou indirect avec l'ordre mondial (économique). Par conséquent, la politique des camps et des migrations doit être comprise comme une tentative des pays riches de maintenir en l'état la très injuste répartition des richesses.

protest

Depuis qu'il existe, le camp de Bramsche est remis en question. La plupart des protestations ont été menées par les habitants du camp eux-même. Sous forme de résistance tranquille, c'est à dire en contournant discrètement les contraintes et les règlements quotidiens ou bien par des actions rendues publiques. Comme par exemple, en mars dernier où ils ont porté à la connaissance du public une lettre ouverte signée par 183 habitants du camp. Elle détaillait les conditions insupportables dans le camp et réclamait sa fermeture. Cette lettre aurait dû être remise directement au ministère de l'intérieur à Hannover, mais celui-ci en refusé la réception. Elle fût alors remise entre les mains d'un député du FDP et d'un député de Bündnis 90/Les verts et finalement, à la suite d'une manifestation, déposée dans la boîte aux lettres du ministère de l'intérieur. La seule réponse des autorités a été, jusqu'à présent, l'établissement de procès-verbaux ; en l'occurrence, ce furent des plaintes déposées pour violation de la loi sur l'assignation à résidence, en outre contre deux réfugiés qui avaient eu le courage de faire un rapport sur la situation dans le camp, juste avant la manifestation, lors d'une conférence de presse qui avait attiré beaucoup de journalistes. Entre-temps, le FDP qui participe au gouvernement du Land à Hannover, a réagi à sa manière : Une semaine après la manifestation, deux députés du FDP, dont Gabriela König, ont visité le camp. Le résultat de la visite fut un communiqué de presse qui non seulement aurait pu venir directement de la plume du directeur du camp Bramm (également au FDP), mais encore impressionnait par des ressentiments racistes sans pareil. Dans la rubrique des actes de protestation, on doit aussi mentionner la journée du 27 mars où tôt le matin le portail d'entrée du camp fût encore une fois bloqué (de telle sorte que les quelques cent employés du camp n'ont pu se rendre à leur travail). Le point de départ de cet événement avait été la distribution à la cantine de denrées dont la date limite de consommation était dépassée. Les habitants du camp sont toujours révoltés de voir avec quelle audace, sans parler du mépris des politiciens et des autorités, on les envoie promener, comme l'épisode récent de la lettre ouverte le démontre.

Le réseau No-Lager de toute l'Allemagne soutient les revendications des réfugiés de Bramsche-Hesepe (dont quelques-uns participent depuis longtemps déjà aux actions du réseau). Le réseau No-Lager a déjà organisé par deux fois des manifestations devant le camp de Bramsche : en 2004, dans le cadre de la tournée anti-Lager de 17 jours et le 24 septembre 2005, avec le « Comité pour les droits fondamentaux et la démocratie ». La manifestation du 2 mars avec la remise de la lettre ouverte fût conjointement organisée et menée par le réseau No-Lager et les habitants du camp d'expulsion. Participent au réseau No-Lager aussi bien des organisations de réfugiés que des groupes autonomes, anti-racistes et féministes.

les jours d'action

L'action de boycottage du camp du 5 au 7 juin 2006 se déroulera directement devant celui-ci (même si les autorités nous obligeaient à nous rabattre sur le centre-ville de Bramsche). Pendant cette journée d'action, il y aura des ateliers, des réunions et projections de film publiques sur le thème « Les camps et la politique des camps ». De plus, sont prévues des auditions sur le « camp de Bramsche » et sur la « politique allemande et européenne des camps ». Il n'y manquera pas d'actions non plus : Ainsi sont

prévues une manifestation à Osnabrück, un rassemblement Speaker's-corner à Bramsche et Osnabrück ainsi que de nombreuses activités-surprise.

La journée d'action à Bramsche a un rapport direct avec la journée d'action contre le camp d'expulsion de Halberstadt (Sachs-Anhalt) qui aura lieu les 29 et 30 mai prochain. A Halberstadt également, les réfugiés sont poussés à accepter le « départ volontaire ». Nombre d'entre eux (et ce, depuis des années) reçoivent des « Duldung »(tolérances) seulement pour un ou deux jours.

Contact à Osnabrück : Avanti !, Tel : 0541-750 87 97 . **Mail** : no_lager@yahoo.de. **Infotelefon** (à partir de mai) : 0163 46 34 594. **Web** : www.nolager.de

L'appel est soutenu par le « Comité pour les droits fondamentaux et la démocratie » !

Plus de camps - ni ici, ni ailleurs ! Pour la liberté de mouvement universelle ! les mêmes droits pour tous !